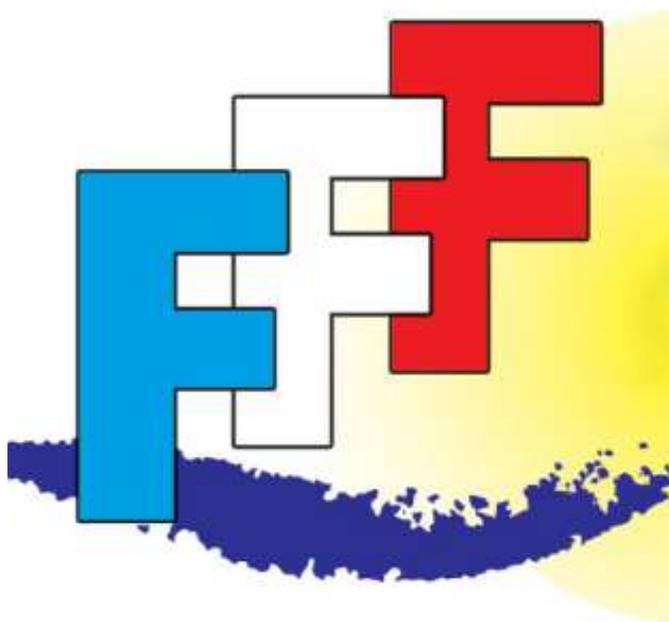


# *District de la CÔTE D'AZUR*

## *Délégué(e) en 2024-2025*

### **SOMMAIRE**

- 1. Les délégués(ées),*
- 2. Le rôle du délégué(ée)*
- 3. La mission du délégué(ée)*
- 4. Rappel des informations 2023 – 2024*



*Afin de simplifier l'écriture de ce manuel, je l'ai rédigé en inscrivant le délégué au masculin bien que nous sommes au sein de la commission heureux et fiers que des femmes occupent cette fonction.*

## LES DÉLÉGUÉS

*Ils sont indispensables.*

*Ils supervisent les rencontres du District de la Côte d'Azur et, pour certains, les rencontres de la Ligue Méditerranée et du Championnat Fédéral (National, National 2 et National 3).*

*Hommes et Femmes de l'ombre garants du bon déroulement d'une rencontre, les délégués veillent à l'application de tous les règlements qui régissent un match.*

*Leur indépendance et leur impartialité garantissent un bon déroulement d'une rencontre.*

*Une mission qui, en plus de nombreuses compétences, nécessite une grande disponibilité.*

*Le rôle de délégué est de **conseiller, d'observer, de décider et de rapporter.***

*Pour chaque rencontre, au même titre que celui de l'arbitre, le rôle de Délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par la commission des Délégués du District ou de la Ligue Méditerranée.*

*Il représente les instances, s'assure du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout veiller au déroulement dans l'Esprit sportif. Il doit être capable d'anticiper l'événement par des conseils judicieux aux différents intervenants que ce soit avant, pendant ou après la rencontre.*

*Une parfaite connaissance des règlements et un esprit d'initiative très marqué sont nécessaires pour remplir parfaitement ce rôle de délégué.*

*La prévention est l'assurance d'une meilleure efficacité. Le délégué doit être en mesure d'identifier et analyser une situation afin d'y remédier dans les plus brefs délais.*

### **Le Délégué doit être objectif.**

*Il sera à l'écoute, vigilant de son environnement afin de maîtriser **rapidement** les incidents ou événements susceptibles de produire un mauvais fonctionnement dans l'organisation, la sécurité ou le déroulement de la rencontre.*

*Le délégué doit être conscient de l'importance de son rôle et doit savoir affirmer sa présence.*

*Il analyse, pour réagir rapidement selon ses compétences, maîtrise ses arguments, choisit **la solution adaptée à la situation en prenant ses responsabilités.***

# LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ

*Le délégué doit être perçu par les clubs comme un Conseiller car il est le Représentant Officiel de l'organisateur de la rencontre (District, Ligue, Fédération).*

*La fonction de délégué est complexe. On attend de lui, une aptitude certaine à traiter les problèmes rencontrés. Il doit tout mettre en œuvre afin que le déroulement des rencontres s'effectue dans les meilleures conditions et dans le respect du règlement de l'épreuve.*

*Il doit être vigilant et à l'écoute en permanence.*

*Le délégué est spécialement chargé de veiller à l'application du règlement de l'épreuve et décide, en accord avec l'arbitre, des mesures à prendre pour assurer le bon déroulement de la rencontre.*

*Il doit **anticiper** rapidement les événements ou incidents susceptibles de générer un mauvais fonctionnement dans l'organisation, la sécurité, etc...*

**Chaque délégué doit quitter le terrain en ayant le sentiment d'avoir apporté sa contribution à la bonne organisation et au bon déroulement de la rencontre.**

Il est impératif de :

- Préparer sa rencontre en consultant sa désignation sur l'application FFF (<https://officiels.fff.fr>) le vendredi soir,
- Avoir une excellente présentation (la tenue vestimentaire fait partie du relationnel),
- Arriver au stade avant tous les acteurs (1h00 au minimum).
- Être, avant tout, un Conseiller et un Observateur (complète indépendance de jugement et d'action)
- Maîtriser parfaitement le règlement (Responsable de la mise en place administrative, maîtriser tous les paramètres réglementaires généraux et locaux)
- Eviter les discussions conflictuelles, avec les dirigeants, les joueurs et spectateurs
- Intervenir qu'en cas d'incidents de toutes natures (avec politesse, calme et sourire),
- Savoir faire preuve d'esprit de décision et d'initiative,
- Rester calme, impartial, serein en toutes circonstances et garder une complète indépendance vis-à-vis des instances, arbitres, dirigeants, entraîneurs, joueurs (Garder son sang-froid.)
- Ne pas influencer l'arbitre, ni critiquer son arbitrage.
- Il est très important de bien respecter les règles de déontologie de son mandat et de ne pas porter d'accusations, ni tenir des propos déplacés à l'encontre des instances du football.

- Avec les dirigeants, joueurs et spectateurs, son devoir de réserve implique une discrétion totale qui doit le dispenser de tout commentaire.
- Il fera preuve de la plus grande discrétion sur les sujets de l'actualité, notamment si ceux-ci n'ont pas été jugés par les instances.

**Tout délégué est considéré comme officiel, dès qu'il est désigné par la Commission ou le Comité Directeur.**

**En aucun cas, un délégué qui n'est pas régulièrement désigné, ne pourra faire état de sa fonction et ce, quelles que soient les circonstances, hormis l'habilitation automatique réservée aux membres du Comité Directeur (art. 44 R.D.).**

**Seuls les délégués officiels ont accès dans les enceintes, vestiaires, terrains.**

## **LA MISSION DU DÉLÉGUÉ**

### **AVANT LE MATCH :**

*Le délégué doit être présent au stade une heure avant le début de la rencontre au minimum.*

*Il doit se présenter au dirigeant du club visité, (conformément au règlement, le club visité est tenu de désigner un référent de club qui doit être présent au stade à l'arrivée des officiels), et s'assurer de sa totale disponibilité. Il organise les échanges et communications.*

*Il visite les vestiaires visiteurs et s'assure, qu'ils sont propres, en bon état et en conformité.*

*Un état des lieux (photos) avant l'arrivée de l'équipe visiteuse sera à réaliser. En effet, en cas de dégradations, les photos prises justifieront de la responsabilité du club visiteur.*

*La tablette pour la Feuille de Match Informatisée lui doit être remise pour vérifier son bon fonctionnement.*

*Il fait le tour du terrain afin de s'assurer que tout soit conforme sinon il fera appel au dirigeant du club visité.*

*Le délégué, en collaboration avec le dirigeant du club recevant, s'informe sur l'organisation générale du match, prend toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer le bon et complet déroulement de la rencontre : installations, terrain, (il vérifie notamment l'état du grillage de protection du terrain de jeu et l'isolement du couloir d'accès au terrain). Il s'assure précisément de la sécurité des arbitres, joueurs et éventuellement spectateurs. Le délégué contrôle que les issues de secours sont prévues en cas d'incident.*

*Il vérifie les mesures de sécurité (boîte premiers secours, panneaux d'affichages secours, pompiers, gendarmerie, hôpital et objets interdits etc..).*

*Il est attentif à l'arrivée des arbitres, joueurs et dirigeants de l'équipe visiteuse.*

*Il doit veiller à la mise en route de la feuille de match qui doit être remplie par les responsables d'équipes et en profiter pour connaître la composition exacte des bancs de touche (30 minutes avant le coup d'envoi.).*

*Il demande à chaque équipe de présenter à l'arbitre, pour visualisation, un maillot de joueur de champ et le maillot de gardien et une chasuble. En cas de couleurs semblables, en accord avec l'arbitre, un changement éventuel doit être effectué. Pour rappel, c'est au club visité de changer de couleur de maillot (Article 34 des Règlements Sportifs du D.C.A.)*

*Le délégué doit se mettre d'accord avec les arbitres sur les interventions à faire (brief avant match).*

*Il doit rappeler au club organisateur qu'il est responsable des incidents ou troubles pouvant survenir dans l'enceinte du stade du fait de l'attitude des spectateurs et, en conséquence, toute perturbation avant, pendant et après la rencontre est de sa responsabilité.*

*Par respect pour le public et les acteurs, il se doit de commencer la rencontre à l'heure : le délégué est le maître du temps*

*La distribution des boissons s'effectue exclusivement dans des gobelets en carton ou plastique et que les boissons alcoolisées sont interdites.*

*Pour les frais des officiels, il les remet au responsable de l'équipe visitée (différent pour certains matchs de coupe) avant le début de la rencontre et veille au règlement.*

*Les défraiements doivent s'effectuer dans le vestiaire officiel et non pas à la buvette.*

### **Vestiaires et terrains :**

*Le délégué s'assure que les couloirs d'accès sont surveillés et que seuls sont autorisés à pénétrer dans les enceintes (couloirs, vestiaires, terrains, etc.) :*

- *Les officiels,*
- *Les dirigeants, entraîneurs, joueurs des clubs en présence,*
- *Les journalistes et techniciens accrédités, munis d'un badge et d'une chasuble,*
- *Les services de sécurité munis de badge ou brassard.*

*Le délégué veille à ce que le retour des joueurs aux vestiaires après échauffement soit réalisé dans les délais (H-10) qui permettront de respecter le coup d'envoi.*

*Avant le début de la rencontre, seul le délégué a accès au vestiaire des arbitres. Il veille à ce que le coup d'envoi soit donné à l'heure fixée.*

*Tout retard imputable à une équipe doit être mentionné et justifié explicitement dans le rapport.*

*Lors du Contrôle de l'identité et de l'équipement des joueurs, il sera présent aux côtés de l'arbitre.*

*Il accompagne les joueurs et les officiels, jusqu'à la ligne de touche et prend part au protocole du début de la rencontre,*

*Le retour aux vestiaires à la mi-temps devra être préparé par le délégué suivant la configuration du stade. Dans le cas d'une rencontre avec trois arbitres, il sera inutile de les raccompagner mais il se positionnera de telle façon qu'il pourra surveiller les joueurs qui rentreront aux vestiaires. Pour un arbitre seul, le délégué l'accompagnera à son vestiaire.*

*De plus, pendant la mi-temps, il veille à ce que le ou les arbitres soient seuls dans le vestiaire.*

*A la mi-temps, le temps de repos (15 mn après le coup de sifflet de l'arbitre) devra être diminué de 3 minutes pour permettre une reprise du jeu dans les délais.*

### **Absence ou retard d'une des deux équipes :**

*Absence constatée après l'heure du coup d'envoi : seule la commission d'organisation est juge de l'acquisition du forfait.*

***S'il s'agit d'un cas de force majeure dûment constaté et établi (lié au déplacement, par exemple), le délégué juge si le match doit se jouer en usant de ses capacités à faire accepter la décision la plus sage qui consiste à jouer la rencontre.***

### ***Formalités sans arbitre officiel :***

- *Une équipe ne pourra refuser de jouer sous prétexte que l'arbitre officiel désigné est absent (Article 14 des Règlements Sportifs du D.C.A. Alinéa 2).*
- *Si les deux arbitres assistants ne sont pas officiels et si un arbitre n'appartenant pas à l'un des clubs en présence ou à un club compétiteur du même groupe est présent dans l'enceinte du stade, il sera fait appel au concours de ce dernier (Article 14 des Règlements Sportifs du D.C.A. Alinéa 4).*
- *A défaut, la désignation se fera par tirage au sort. Chaque équipe devra présenter un dirigeant en règle avec son club et sa licence et être en pleine possession de ses moyens physiques (Article 14 des Règlements Sportifs du D.C.A. Alinéa 5).*
- *Si une seule personne présente la licence validée de dirigeant ou la licence validée d'un joueur de plus de 18 ans, elle aura priorité pour arbitrer tout autant qu'elle soit apte physiquement (Article 14 des Règlements Sportifs du D.C.A. Alinéa 6).*
- *Si aucune des deux équipes n'est en mesure de présenter un directeur de jeu suivant les règlements en vigueur, le club visité est dans l'obligation de présenter un arbitre, sous peine de match perdu ; Il est fait obligation au club visité de se priver des services d'un de ses joueurs pour diriger la rencontre (Article 14 des Règlements Sportifs du D.C.A. Alinéa 7).*
- *L'arbitre désigné sera considéré comme arbitre officiel de la rencontre. Les capitaines signeront l'acceptation de l'arbitre avant le match et aucune réclamation ne sera admise par la suite (Article 14 des Règlements Sportifs du D.C.A. Alinéa 8).*
- *Lors de ces rencontres, le délégué fera respecter les procédures de remplacement, à savoir par le centre du terrain après que le joueur remplacé sera sorti effectivement du terrain. De plus, il vérifiera que le remplaçant a son équipement conforme aux règlements.*

*Le délégué convoque les deux capitaines pour leur rappeler que l'arbitre désigné par le tirage au sort devient officiel et, qu'à ce titre, il en a toutes les prérogatives. Il doit leur*

*préciser que le délégué est là pour officialiser et confirmer les sanctions éventuelles mais, qu'en aucun cas, il ne pourra intervenir sur l'arbitrage.*

### **Feuille de match (F.M.I.) :**

*Le délégué veille à ce que la feuille de match soit établie en premier lieu par le club visité, ensuite remise au club visiteur dans les délais lui permettant une rédaction correcte.*

***En cas de dysfonctionnement de la tablette, à H-45 mn, vous devez imposer la feuille de match papier dont vous aurez en votre possession un exemplaire.***

*Il s'assure que la feuille soit mise à disposition de l'arbitre au plus tard **30 minutes** avant la rencontre, pour vérification et signature des capitaines avec, pour objectif, de faire débiter le match à l'heure prévue et en profiter pour connaître la composition exacte des bancs de touche.*

*Attention des réserves peuvent être déposées ce qui va rallonger la procédure administrative. C'est vous qui gérez le temps.*

***Tout manquement doit être signalé aux commissions compétentes et consigné dans le rapport.***

*Vous devez prendre en photo la feuille de match en cas de panne. Cela vous servira aussi pour noter sur le rapport les sanctions administratives.*

*Le délégué doit s'assurer, avec l'arbitre, que les joueurs portent sur leurs maillots un n° bien apparent. Ce numéro doit correspondre à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11.*

*Les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 14.*

*Le délégué interdit, en collaboration avec le responsable du club visité, l'accès du couloir reliant les vestiaires au terrain et les abords du champ de jeu aux personnes non autorisées.*

*Il veille en particulier à ce que les seules personnes habilitées et inscrites sur la feuille de match soient assises sur les bancs de touche et se limitent à : trois dirigeants licenciés et les joueurs remplaçants (3).*

***Tous les occupants du banc de touche doivent être licenciés et contrôlés physiquement sur le terrain ainsi que les assistants bénévoles, avant que ne débute la rencontre et doivent se comporter de manière correcte.***

*Le délégué doit se tenir assis, entre les deux bancs de touche et ne s'en éloigner qu'exceptionnellement (blessés graves, incidents susceptibles de nuire au bon déroulement du match, etc..).*

*Si le délégué est témoin avant, pendant ou après la rencontre d'incidents, d'irrégularités de jeu ou de brutalités causés par des dirigeants, joueurs ou entraîneurs, acte que l'arbitre n'a pas pu constater, le délégué devra en informer le directeur de jeu à la mi-temps ou à la fin du match et mentionnera les faits dans son rapport.*

*Veiller à la bonne tenue des personnes présentes sur le banc :*

*Seul l'entraîneur est autorisé à donner des instructions techniques aux joueurs de son équipe et il pourra évoluer à l'intérieur de la zone technique.*

*Possibilité pour le soigneur d'intervenir à la demande de l'arbitre : si un joueur est blessé, le délégué veille à ce que le soigneur ne pénètre sur le terrain qu'avec la permission de l'arbitre, que pour constater la blessure du joueur et non pour le soigner, ainsi que pour le faire transporter. Un joueur devant être soigné doit, par conséquent, être transporté hors du terrain afin de recevoir les soins nécessaires. Il sera autorisé à reprendre part à la rencontre qu'avec l'accord de l'arbitre. En cas de saignement, pour reprendre part à la rencontre, Le joueur devra en demander l'autorisation à l'arbitre sur un arrêt de jeu, l'arbitre viendra se rendre compte si le saignement a cessé.*

*Les joueurs remplaçants pourront aller s'échauffer derrière leur propre but et **sans ballon**, (ne pas gêner l'arbitre assistant situé côté opposé : couleur différente du maillot ou de la chasuble).*

*Observer et noter précisément les actes d'indiscipline sanctionnés ou non par l'arbitre, afin de pouvoir relater objectivement par la suite (agression non sanctionnée, anti-jeu préalable et attitudes inconvenables... propos ou gestes à l'insu de l'arbitre, etc.).*

*En aucun cas, le délégué ne doit pas tolérer sur le banc de touche ou aux abords du terrain, un joueur exclu.*

*Toute demande de changement de joueur doit être formulée par le dirigeant ou l'entraîneur de l'équipe concernée auprès du délégué. Ce dernier est alors chargé de prévenir l'arbitre assistant officiel le plus proche ou l'arbitre central (après contrôle visuel de l'équipement).*

*Faire respecter la discipline autour du terrain.*

*S'assurer du bon comportement des personnes présentes et inscrites sur la feuille de match.*

*En cas de comportement abusif d'une ou plusieurs personnes, faire un rappel à l'ordre et le noter sur sa carte de délégation ce qui pourra servir à la commission de discipline. En cas de récidive, il fera appel à l'arbitre.*

***Cependant, il devra informer le représentant du club qu'un rapport sur le comportement de l'intéressé sera établi.***

### **APRES LE MATCH :**

*Surveiller la zone d'accès du terrain de jeu aux vestiaires afin de prendre toutes les dispositions en vue d'assurer la sécurité lors de la sortie des joueurs et des officiels.*

*Rappel du respect du protocole de sortie du terrain avant le coup de sifflet de l'arbitre.*

*Dès le coup de sifflet final, faire respecter le protocole de sortie de terrain, pour regagner le vestiaire. Se maintenir à proximité du couloir des vestiaires afin d'avoir une vue d'ensemble : cela calme les joueurs. Être attentif au comportement, l'ambiance, les contestations, l'agressivité, les propos et toutes attitudes répréhensives (contestations de l'arbitrage, des sanctions, menaces verbales, etc.).*

*Dès que l'arbitre a terminé la feuille de match :*

**Vérifier** les formalités administratives, s'assurer qu'elles soient correctement et entièrement rédigées,

**La faire signer par les capitaines** de chaque équipe, ou les dirigeants inscrits sur la feuille de match (si les capitaines ne sont pas majeurs).

La procédure de **VALIDATION** sur la F.M.I. doit être réalisée après les contrôles (score et sanctions administratives) du délégué.

**Signaler obligatoirement aux clubs** et aux officiels concernés les observations relatées dans le rapport visant leurs joueurs, dirigeants, etc... les installations et les autres anomalies constatées.

**En cas de tension**, s'assurer que la sécurité de l'arbitre n'est pas menacée. **Veiller à la convivialité** et assurer les contacts d'après match

**Observer avec le responsable du club visité** à ce que le départ des arbitres et de l'équipe visiteuse s'effectue dans de bonnes conditions.

**Le délégué est présent** dans les enceintes du stade et après le départ des deux équipes. Il raccompagne les officiels jusqu'à leurs véhicules.

Dans le cas où un observateur est présent, il passera le relais de sa mission à l'observateur après les formalités administratives.

**Dans tous les cas, le délégué doit respecter son devoir de réserve.**

Si le délégué est témoin avant, pendant ou après la rencontre d'incidents, d'irrégularités de jeu ou de brutalités causés par des dirigeants, joueurs ou entraîneurs, acte que l'arbitre n'a pas pu constater et n'a donc pas consigné sur la feuille de match, le délégué devra en informer le directeur de jeu à la mi-temps ou à la fin du match et mentionnera les faits dans son rapport.

**Relater les faits : Quand - Qui - Comment - Où.**

Le délégué doit établir un rapport aussi détaillé que possible afin d'apporter à la commission les éclaircissements nécessaires à la compréhension du dossier. En ce qui concerne les avertissements et les expulsions, le rapport devra être le plus précis et le plus objectif possible et remplir correctement toutes les rubriques demandées. (Administratif, Sportif, Installations, Discipline et Autres.) **En aucun cas, celui-ci ne devra être la copie de la feuille de match.**

Sur le rapport, doivent notamment figurer les noms, prénoms, n° de maillot, n° de licence et le club d'appartenance des joueurs incriminés.

**Le délégué doit avertir le club avant son départ du stade des différents éléments qui seront consignés dans son rapport.**

**En toutes circonstances, le délégué est obligatoirement désigné pour veiller, à l'issue de la rencontre, en collaboration avec le commissaire du club, à ce que le départ de l'arbitre, des dirigeants et joueurs de l'équipe visiteuse, s'effectue dans de bonnes conditions et sans incidents.**

### **La Commission des délégués du District :**

Elle est composée de quatre membres à ce jour :

Un Président : Franco DORI

Une assistante : Marcelle VIAL

Et deux référents : Alain BRITO et Jean-Louis CANESTRIER.

Celle-ci se réunit chaque semaine (le mardi principalement) au District.

Elle a pour mission d'aider tous les délégués dans la gestion des matchs, la rédaction des rapports, la formation des nouveaux délégués, leurs accompagnements et les observations.

Elle sera en parfaite adéquation avec la politique du District.

Le délégué doit informer la commission de ses indisponibilités au plus tôt par mail ([delegue@cotedazur.fff.fr](mailto:delegue@cotedazur.fff.fr)).

Vos référents devront être informé par téléphone le plus tôt possible en cas d'incidents graves sur le terrain. Ils seront le relais auprès du Président du District de la Côte d'Azur ainsi que du Président de la Commission des Délégués de la Ligue Méditerranée.

Vous avez la possibilité de venir au District mais vous devez impérativement en informer un membre de la Commission.

### **Rapport de match : (ART. 128 des R.G.)**

Les rapports de chaque rencontre du District doivent nous parvenir([delegue@cotedazur.fff.fr](mailto:delegue@cotedazur.fff.fr)) au plus tard le **lundi soir** après validation auprès de vos référents : Alain BRITO ou Jean-Louis CANESTRIER.

### ***RAPPEL des informations adressées par mail durant la saison 2023-2024***

1. Afin d'éviter tout problème informatique, nous vous conseillons de consulter vos désignations sur votre ordinateur et non pas sur votre téléphone ou tablette. D'autre part, si le jeudi soir vous remarquez que pour le dimanche vous n'avez qu'une seule désignation qui apparaît au lieu de deux, ne pas omettre de téléphoner aussitôt aux membres de la Commission (Alain ou Jean-Louis).
2. En cas de match reporté ou annulé ou si vous constatez un changement d'horaire sur une rencontre consultée par vos soins et que celui-ci correspond à un autre match, prenez contact aussitôt avec Alain ou Jean-Louis afin de pouvoir effectuer les modifications en conséquence.
3. Veiller à ce que la tablette reste dans les vestiaires des Officiels afin que le club visiteur puisse la finaliser et la signer.
4. Le Délégué devra être en possession d'une feuille de match PAPIER en cas de problème informatique. C'est OBLIGATOIRE.
5. En ce qui concerne les prises de vues par les clubs, les caméras doivent, obligatoirement, se situer à l'extérieur des terrains : exemple tribunes ou derrière le grillage entourant l'aire de jeu.
6. Informer les clubs qu'il est souhaitable d'effectuer la préparation du match par le biais d'un ordinateur et non sur une tablette et ce avant vendredi minuit pour l'équipe visiteuse.
7. Quant à l'équipe recevant sa préparation devra se faire à partir du samedi 0 heure et au plus tard le matin de la rencontre et surtout pas sur le terrain.
8. Le Délégué devra, durant les échanges de consignes d'avant match, convenir avec l'arbitre central du « top » pour les coups d'envoi des deux mi-temps.
9. Le Délégué, à la mi-temps et en fin de match, doit se situer à l'entrée du tunnel des vestiaires et non au milieu du terrain avec les arbitres.

10. Le Délégué, en cas de non-respect du protocole, doit prévenir les dirigeants du club concerné.
11. Les bancs de touche sont sous la responsabilité du Délégué durant toute la rencontre.
12. Comptabiliser les arbitres qui arrivent en retard !
13. Effectuer le contrôle physique des assistants bénévoles et des entraîneurs sur les bancs de touche.
14. Si présence de 3 arbitres : le responsable des maillots et du gonflage des ballons est sous le contrôle de l'Assistant 1.
15. Contrôler que les entraîneurs n'aient pas la même couleur de maillot que les joueurs sur le terrain.
16. Les délégués devront demander aux joueurs qui se préparent à rentrer sur le terrain d'enlever leur chasuble au moment où l'Assistant 1 effectue la vérification de l'équipement.
17. En cas d'intempérie = terrain impraticable : lorsque la rencontre n'a pas été jouée, le Délégué demandera à l'arbitre central d'effectuer le contrôle des joueurs présents.
18. Lors d'un changement de joueur, si le « sortant » devait quitter le terrain d'un autre lieu que devant les bancs, un dirigeant de son club devra, obligatoirement, venir à sa rencontre très rapidement pour lui remettre une chasuble. Le coach concerné devra communiquer le numéro du joueur sortant.
19. En fin de match, ce n'est pas au Délégué de demander s'il y a des blessés. Il s'agit du rôle des dirigeants.
20. Il est impératif, en fin de rencontre, après la clôture de la F.M.I. de la transmettre le plus rapidement possible. Si vous constatez un problème de réseau, ne pas omettre d'effectuer un partage de connexion avec un téléphone portable. Le Délégué devra s'assurer que la manipulation a bien été effectuée.
21. Sur les rencontres où les arbitres sont mineurs, il est impératif, à la fin de celles-ci, de les **raccompagner** jusqu'à leur moyen de transport (ou auprès de leurs parents), même si vous êtes désigné sur un autre match suivant. Le Délégué doit attendre le départ définitif de l'équipe visiteuse avant de quitter les installations.
22. Vous ne devez, à aucun moment, contacter par téléphone **M. Pierre GALEA** à la Ligue Méditerranée.
23. Dans le cadre de vos désignations, s'il vous arrivait de constater un fait « extra sportif » tel que : vol de la tablette, de vêtements ou des dégradations diverses, vous devrez rédiger un rapport complémentaire à la Commission via la messagerie : [delegates@cotedazur.fff.fr](mailto:delegates@cotedazur.fff.fr)
24. **Rappel sur la tenue vestimentaire : Tenue de ville obligatoire : chemise avec cravate – port du badge.**
25. **Le port de Jeans – chaussures Basket – casquette ainsi que tout autre vêtement comportant une publicité est interdit.**
26. RAPPORT DE DELEGATION : Ne pas oublier de cocher toutes les cases dans votre rapport même si certains points ne vous concernent pas.
27. Tous les rapports doivent être transmis au plus tard le **lundi soir**. Ceux-ci sont supervisés par Jean-Louis et Alain.
28. Ne pas omettre de joindre les fiches de notations à la Ligue Méditerranée lors des rencontres « Permis de conduire ».
29. INDISPONIBILITES : Ne pas oublier de les mentionner au moins 15 jours avant sur « mon compte My FFF » puis de les transmettre par e-mail à Jean-Louis et Alain.
30. En cas de présence de personnalité, ce dernier ne pourra pas s'asseoir sur le banc de touche ni des officiels ni des équipes.

